



Grève du 26 mai 2016 Compte rendu Audience DRH du 24 mai 2016.

DRH : C.AVEZARD (DRH), H.SCHMITT (Sous-direction de la modernisation et de la gestion statutaires), M.BONIN
V.TEBOUL (Cheffe de service du Département des Relations Sociales)
D.PAYAN, R.NIGON (Département de la politique de rémunération, de l'organisation du temps de travail, et de la réglementation)

CGT : C.BREUIL, D.BRO, FB.LOUET, G.BAUMNER, M.LELIEVRE,
FO : 4

Cette réunion dite de conciliation se place dans le cadre du préavis de grève déposé par les syndicats CGT et FO des Ouvriers des Parcs et Ateliers pour la journée du 26 mai 2016.
En préalable nous rappelons le préavis de grève déposé par la CGT auprès du ministère de la Fonction Publique concernant tous les ouvriers d'Etat.

Cette journée de mobilisation a pour objectif d'obtenir la levée du moratoire qui bloque les recrutements des ouvriers d'Etat depuis un rapport de la cour des comptes de 2011.

Ce moratoire sur les recrutements se traduit par une perte des missions et des emplois mais aussi a des conséquences sur la vie des OPA. L'absence de perspective, la perte des compétences, les restructurations de services entraînent de la souffrance au travail avec des RPS qui augmentent.

Nous dénonçons un statu quo qui dure depuis 2011, où le ministère est obligé d'arracher des autorisations au compte goutte auprès de Matignon. Nous vivons une véritable hémorragie des effectifs, ces recrutements non seulement sont en nombre insuffisant pour répondre aux besoins des services et EP mais représentent un remplacement pour 5 départs. A ce rythme là, au regard de la courbe des âges, le sort des Ouvriers d'Etat et des OPA est réglé d'ici une dizaine d'année.

2013	66 OPA
2014	39
2016 au tire de 2015	17
2016	30 ou 20 ?

Ce statu quo est d'autant plus inacceptable que l'évolution statutaire qui devrait permettre de débloquer de manière pérenne les recrutements a été inscrite en 2013 puis en 2015-2016 à l'agenda social du ministère. Ce chantier n'a jamais démarré malgré nos nombreuses sollicitations auprès du cabinet ou du secrétaire général.

Sur ce sujet, Mme AVEZARD nous rappelle que ce chantier était conditionné et bloqué par un projet de quasi statut recouvrant tous les Ouvriers d'Etat en préparation à la Fonction Publique (DGAFP)

Nous rappelons nos multiples rencontres à Matignon, au ministère de la fonction publique et au cabinet du ministre en charge des transports qui a chaque fois nous ont renvoyé vers ce projet de statut, projet qui n'a jamais été présenté et fait figure d'arlésienne.

D'après elle, ce projet ne verra probablement pas le jour d'ici la fin du quinquennat et pour l'instant la gestion des ouvriers d'Etat est toujours de la compétence de chaque ministère.

Nous rappelons à la DRH un courrier du 1^{er} ministre qui nous a été adressé pour nous informer que le sujet des ouvriers d'Etat devait être traité au niveau de la Fonction Publique. Est-ce qu'aujourd'hui, le MEEM a la main pour aborder l'évolution statutaire des OPA ?

Elle ne peut nous répondre que par la négative.

Pour Mme AVEZARD, le statut des OPA est devenu obsolète, il faut absolument trouver une solution plus simple pour pouvoir recruter.

La CGT lui fait remarquer que pour l'instant le MEEM n'a pas la main, le problème des recrutements n'est pas un problème de statut mais un problème de volonté politique. Les lettres de cadrage de Matignon adressées aux ministères continuent d'aller dans le sens d'une réduction des effectifs, du blocage de la masse salariale et des mesures catégorielles.

Nous rappelons le contenu de l'agenda social signé par la Ministre qui indique que le l'évolution statutaire doit partir d'une analyse des compétences requises à l'exercice des missions actuelles et à venir.

Pour l'instant ce travail n'a pas été réalisé, la nécessité des missions des OPA n'est plus à démontrer, il faut partir des besoins du service public pour définir les missions et métiers et dimensionner les effectifs.

Mme AVEZARD nous propose de repartir du rapport du CGEDD de 2012 (rapport LHOSTIS) pour effectuer ce travail en s'appuyant sur les directions des services et des EP employant des OPA.

La CGT avait contesté ce rapport qui partait d'une analyse des évolutions des autres ministères pour envisager l'avenir des missions des Ouvriers d'Etat et non des besoins réels et propres au ministère de l'Ecologie

Nous demandons un engagement du ministère, un calendrier et un pilote pour mener à bien cette mission.

La DRH propose de nous revoir à la rentrée de septembre.

Notre préavis portait également sur l'évolution de la grille salariale, de la grille de classification et du régime indemnitaire.

Sur le niveau salarial,

- le salaire d'embauche (OQ) est aujourd'hui inférieur au SMIC (ce qui est illégal).
- les 3 premiers niveaux (OQ, OEX et Compagnon) sont inférieurs au 1^{er} niveau de l'échelle 3 de la Fonction Publique.
- De plus, nous avons été exclus des mesures de revalorisation de la catégorie C.

La DRH nous indique qu'une demande de revalorisation allait être effectuée mais elle doit tenir compte de l'évolution du point d'indice programmée en juillet et du PPCR.

La CGT fait remarquer que la dernière modification de notre décret statutaire a indexé notre niveau salarial sur celui de la Fonction Publique Territoriale, la logique voudrait que le 1^{er} niveau de recrutement (OQ) soit indexé au minimum sur l'échelle 4 de la FPT tel que prévu dans le décret d'intégration des OPA.

Nous rappelons une nouvelle fois les engagements de la DRH sur l'ouverture d'un chantier sur le régime indemnitaire des OPA qui doit être revalorisé et harmonisé.

Sur le Régime Indemnitaire, la DRH indique qu'elle n'a pas de marge de manœuvre d'autant plus que les mesures catégorielles sont bloquées.

Concernant la prime de rendement qui vient d'être modifiée par un décret du 15 mars 2016, une circulaire d'application est en cours de rédaction et va être diffusée fin juin. Elle fixera les modalités pour intégrer le complément de rendement par contre la prime de rendement devra rester dans la moyenne actuelle afin de ne pas augmenter la masse salariale.

Concernant la prime de qualification sur lequel nous interpellé la ministre, idem la DRH dit n'avoir aucun moyen financier

Conclusion

Cette réunion à caractère obligatoire suite à un préavis de grève n'a pas permis de faire prendre en compte nos revendications.

Sur les recrutements, nous sommes toujours dépendant d'une autorisation de Matignon pour pouvoir recruter. Aucune solution pérenne n'est envisagée.

Sur l'évolution statutaire, malgré l'agenda social, le ministère n'a pas de décision politique pour faire évoluer les règles statutaires. Le point positif reste l'engagement d'un travail concret sur les missions, les métiers, les besoins des services et des EP et sur lequel nous demandons d'être associés.

Sur l'évolution salariale et indemnitaire, une demande est en cours mais reste inférieure à nos revendications qui tiennent compte des qualifications. D'autant plus que le blocage des mesures catégorielles vient amplifier le retard pris depuis des années.

Cette réunion, dite de conciliation, ne nous a pas permis de lever notre préavis de grève du 26 mai.

L'absence d'un représentant du cabinet dénote le peu d'intérêt du ministère envers les ouvriers d'Etat et son manque d'implication au niveau interministériel

Dans un contexte où le gouvernement continue sa politique d'austérité, nous devons continuer notre combat pour reconquérir nos missions, sauver nos emplois et nos règles statutaires